

Au moment de terminer la quatrième année de son mandat, Lord Killanin, Président du Comité International Olympique, a envoyé une lettre circulaire aux membres du CIO, lettre dans laquelle il aborde quelques-uns des problèmes auxquels doit faire face à l'heure actuelle le CIO, et sur lesquels il donne son opinion.

Une copie de cette lettre était envoyée également aux Fédérations Internationales, aux Comités d'organisation des prochains Jeux Olympiques et des Jeux d'hiver, aux membres de la commission pour la Solidarité olympique et de la Commission tripartite, ainsi qu'à la presse.

Datée du 23 décembre 1976, la lettre aborde en premier lieu le problème crucial des incidences politiques dans le domaine des sports, incidences qui se multiplient depuis quelque temps:

« Nous devons nous préoccuper particulièrement des incidences politiques non seulement sur les Jeux Olympiques et le Mouvement olympique, mais aussi sur le sport international en général. Il est réaliste de reconnaître que depuis les premiers jours de la renaissance du Mouvement olympique et des Jeux, il n'y a jamais eu d'Olympiade sans problèmes politiques. Il y a toutefois une différence entre les problèmes politiques qui peuvent affecter le Mouvement olympique et l'utilisation des Jeux Olympiques ou du sport à des fins politiques ou autres.

Il est nécessaire de rappeler qu'aucun pays ou territoire n'est dans l'obligation d'adhérer au Mouvement olympique ou à une Fédération Internationale, mais une fois qu'il a accepté de le faire, il doit se conformer à leurs règles. A Montréal, deux Comités Nationaux Olympiques ont menacé de se retirer des Jeux. Le gouvernement du pays de la ville organisatrice sélectionnée par le Comité National Olympique n'a pas respecté les conditions subordonnées à l'attribution des Jeux à cette ville. En majorité, sur la requête de leur gouvernement, un certain nombre de pays n'ont pas participé. La raison invoquée fut la présence d'une équipe d'un Comité National Olympique dont certains compatriotes avaient participé à des compétitions d'un sport non olympique en Afrique du Sud, pays que le CIO a cessé de reconnaître.

Outre le tort causé à tout le Mouvement olympique en général, ces retraits de dernière minute ont avant tout affecté les athlètes et les concurrents qui s'étaient préparés pour cette compétition. Plusieurs Fédérations Internationales durent ainsi faire face, au dernier moment, à un manque de concurrents dans les séries éliminatoires ou même d'équipes entières dans les compétitions où il y avait déjà eu des éliminatoires; il était alors trop tard pour remplacer les équipes manquantes. Ceci a sérieusement perturbé l'organisation des Jeux et gêné les spectateurs. La commission exécutive du Comité International Olympique et les Fédérations Internationales sont d'avis que des retraits de dernière minute, pour des raisons autres que la maladie ou des circonstances imprévues, ne peuvent être tolérés et doivent faire l'objet de strictes sanctions à l'avenir. Cette question sera discutée lorsque la commission exécutive rencontrera à Abidjan, à la fin du mois de mars prochain, les Comités Nationaux Olympiques que l'on doit aider à garder leur indépendance. La commission exécutive fera ensuite ses recommandations à la session du CIO à Prague.

L'intérêt croissant manifesté pour le sport dans de nombreux pays par des organisations gouvernementales et officielles, intérêt inspiré par le CIO et le Mouvement olympique, est le bienvenu. En même temps cependant, existe le danger d'une ingérence politique croissante de la part des gouvernements. Nous devons rappeler que selon la Règle 24 (c) du CIO, les Comités Nationaux Olympiques ne doivent pas se mêler des questions de nature politique et que, selon la Règle 25, ils doivent être totalement indépendants et autonomes, et résister à toutes pressions politiques, religieuses ou commerciales. Lors de la Session de Montréal, un amendement a été apporté à la Règle 25; selon cet amendement, les Comités Nationaux Olympiques et les individus qui ne se conformeraient pas aux statuts et règles du CIO pourront soit être suspendus, soit cesser d'être reconnus. A la demande de la commission exécutive, cette règle a été amendée par la commission juridique et approuvée à Montréal. D'autres amendements sont en cours.

Jeux Olympiques de 1980

Je me suis rendu à Moscou du 17 au 21 novembre dernier. Les garanties données par Moscou et Lake Placid ont été rappelées et figurent en toutes lettres dans les procès-verbaux des réunions de Barcelone. Je voudrais ajouter que le 19 novembre, en compagnie de M. Ignati Novikov, président du comité d'organisation, de M. Sergueï Pavlov, président du Comité National Olympique d'URSS et de M. Vitaly Smirnov, membre de la commission exécutive du CIO et vice-président tant du comité d'organisation de Moscou que du Comité National Olympique d'URSS, j'ai rencontré M. Nikolaï Podgorny, président du Présidium du Soviet Suprême, qui a réaffirmé que le gouvernement soviétique respecterait les termes de l'accord intervenu au moment de l'attribution des Jeux: toutes les personnes nécessaires au bénéfice d'une autorisation ou d'une accréditation, les membres de la presse, outre les cinq agences internationales de presse reconnues, les officiels, les concurrents, pourront venir et concourir à Moscou. Avec l'accord du président Podgorny, j'ai exprimé ceci très clairement lors de la conférence de presse qui eut lieu le jour suivant. En ce qui concerne les spectateurs, jamais le CIO n'a demandé qu'un nombre illimité de spectateurs obtienne la libre entrée dans aucun pays; il n'a d'ailleurs jamais précisé le nombre de spectateurs qui pouvaient assister. Les chiffres avancés pour les stades ne se réfèrent qu'au nombre de places assises pour les différentes catégories de personnes. L'attribution des places se fera par l'intermédiaire des Comités Nationaux Olympiques, de la façon habituelle, en fonction du logement et du nombre de places disponibles. Il y a, à l'heure actuelle, 38 000 lits d'hôtel disponibles à Moscou. 42 000 autres sont en train de s'y ajouter. Des installations hôtelières pour près de 30 000 spectateurs viendront compléter ces chiffres. Le nombre total de places à un moment donné sera au maximum de 400 000 et 25% de ces sièges seront attribués aux visiteurs étrangers par l'intermédiaire des agences officielles désignées, comme il est de coutume, par les Comités Nationaux Olympiques.

En outre, le village olympique accueillera environ 12 000 athlètes. Il sera transformé plus tard en appartements qui abriteront à peu près le même nombre de personnes. En général, les concurrents seront logés à deux par chambre, bien qu'ils puissent être trois dans certains cas.

Accompagné du directeur technique, je me suis rendu sur la plupart des lieux d'épreuves, et nous avons eu des discussions très complètes avec le président du Comité exécutif du Soviet de Moscou, M. Vladimir Promyslov. L'avancement des travaux de construction est des plus prometteurs.

Comme vous le savez, le comité d'organisation de Lake Placid a présenté un rapport complet à Barcelone. J'ai l'intention, soit personnellement, soit par délégation, d'effectuer

à Lake Placid une visite semblable à celle que j'ai faite à Moscou, afin d'en examiner les progrès.

Les comités d'organisation de Moscou et de Lake Placid présenteront un rapport à la commission exécutive du CIO et aux CNO à Abidjan et à la session du CIO à Prague.

Solidarité olympique

J'ai pu assister, le 30 novembre dernier, à la cérémonie de clôture du cours de la Solidarité olympique organisé à Mexico par la commission du CIO pour la Solidarité, avec la collaboration de l'Organisation panaméricaine des sports et le Comité Olympique Mexicain. Ce cours était le plus important qui ait été organisé jusqu'ici et était destiné spécialement aux entraîneurs. Le rapport complet en sera distribué en temps utile comme pour les autres activités de la Solidarité olympique. La commission plénière pour la Solidarité olympique se réunira à Abidjan.

Circulaires et visites

Certains membres du CIO, en envoyant des circulaires à tous les membres, ont créé une certaine confusion. Il est bien évident que les membres sont tout à fait libres de correspondre entre eux, mais l'envoi de telles circulaires peut susciter une confusion considérable. Aussi, j'aimerais prier tout particulièrement les membres désireux d'envoyer une circulaire de le faire par l'intermédiaire du Secrétariat de Vidy, qui pourra en assurer une traduction et une diffusion correctes.

Comme vous le savez, nous avons toujours vivement conseillé que les membres se rendent à Lausanne et visitent le Secrétariat quand ils en ont l'occasion. A cet égard, j'aimerais toutefois attirer votre attention sur le fait que vous devez vous assurer que les directeurs n'ont pas de réunions particulières et qu'ils pourront vous recevoir lorsque vous arriverez.

Sessions spéciales du CIO

Six membres seulement ayant demandé la convocation d'une session spéciale, la commission exécutive, unanime, a estimé à Barcelone qu'il n'était pas nécessaire de le faire avant Prague. Toutefois, ceci pose tout le problème des sessions extraordinaires: selon les règles actuelles, elles doivent être convoquées à la demande du président ou d'un tiers au moins des membres. Pour que les délibérations soient valables, le quorum est de la moitié plus un des membres du CIO. En outre, il est nécessaire d'avoir au minimum cinq langues pour les sessions, ce qui constitue une dépense additionnelle, pour le CIO ou les organisateurs, sans compter bien sûr les dépenses personnelles des membres pour leur voyage et leur logement. Il est essentiel que, si le président ou un nombre suffisant de membres le demandent, il soit possible d'organiser une session extraordinaire. Mais, compte tenu de ces problèmes, j'ai demandé à la commission juridique d'étudier les règles concernant les sessions ou réunions extraordinaires du CIO. Un nouvel énoncé, tenant compte de l'organisation actuelle du CIO, sera proposé à Prague.

Je vous remercie de l'aide et du soutien que vous m'avez manifestés tout au long de ces quatre dernières années et plus spécialement pendant la durée des Jeux Olympiques de Montréal et d'Innsbruck, ainsi qu'au cours des sessions. Permettez-moi de vous exprimer mes vœux les plus sincères pour l'année 1977 et les suivantes.